

Monsieur ROSSI,

Depuis plusieurs années, un partenariat s'est développé entre la Commune de Valbonne Sophia Antipolis (et notamment ses services de Petite Enfance, Jeunesse, Animation Tourisme Spectacles, Santé et le Conservatoire à Rayonnement Communal), le CCAS et la CASA à travers la Médiathèque communautaire qui contribue à la découverte de ce dernier équipement par des publics variés et permettant le développement de projets culturels transversaux.

En effet la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis propose, au sein de son réseau de médiathèques communautaires, une programmation culturelle riche et diversifiée, ouverte à tous, en lien avec l'identité des territoires.

A ce titre, la Médiathèque Communautaire qui se situe sur le territoire de la commune de Valbonne Sophia Antipolis développe des projets avec les différents acteurs locaux, dont les services municipaux de cette commune et son Centre Communal d'Action Sociale.

Plus précisément, la CASA et la Commune ont formalisé cette coopération en 2014 à travers la signature d'une convention de partenariat établi pour une durée totale de 4 ans et reprenant les principaux projets portés en Commune. Il est en de même pour le CCAS, qui a passé convention à ce titre en 2012 avec la CASA.

Dans ce cadre, la CASA, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et le Centre Communal d'Action Sociale ont mis en place des actions communes en faveur :

- de la promotion de la lecture publique,
- de la valorisation des collections, de la promotion de la culture dans sa richesse et sa diversité,
- des enfants et adolescents avec le Service Jeunesse,
- des petits avec le Service Petite Enfance,
- du rayonnement artistique et culturel avec le Service Animations Spectacles,
- de la diffusion musicale avec le Conservatoire à Rayonnement Communal,
- de la promotion de la santé publique avec le Service Santé,
- des Séniors et personnes handicapées avec le CCAS.

Afin de poursuivre et d'étendre ces partenariats, il a été décidé d'établir une seule convention de partenariat unique entre la Commune, le CCAS et la CASA pour une période totale de 4 ans de sorte que les deux conventions, l'une entre la CASA et la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et l'autre avec le CCAS doivent être abrogées.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'abroger la délibération n°CC.2012.151 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012, ainsi que la convention de partenariat s'y rapportant ;
- d'abroger la délibération n°CC.2014.179 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, ainsi que la convention de partenariat s'y rapportant ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CASA, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et le Centre Communal d'Action Sociale, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, OUI L'EXPOSE DU VICE-PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- d'abroger la délibération n°CC.2012.151 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2012, ainsi que la convention de partenariat s'y rapportant ;
- d'abroger la délibération n°CC.2014.179 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2014, ainsi que la convention de partenariat s'y rapportant ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la CASA, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et le Centre Communal d'Action Sociale, dont le projet est joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout autre document s'y rapportant.

AINSI FAIT ET DELIBERE
A ANTIBES LE 09 avril 2018
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


Jean LEONETTI

**Convention de partenariat
entre la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis,
la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et le Centre Communal d'Action Sociale**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, dont le siège social est situé en Mairie d'Antibes, cours Masséna, 06600 ANTIBES - représentée par Monsieur ROSSI, Vice-président délégué à l'Action Culturelle, agissant au lieu et place de la Communauté et autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire en date du 09 avril 2018,

Ci-après dénommée «**La CASA**»,

D'UNE PART,

La Commune de Valbonne Sophia Antipolis, sise 1 place de l'Hôtel de Ville BP 109 – 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, représentée par Christophe ETORÉ, Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal du 12 avril 2018,

Désignée ci-après «**La Commune**»,

D'AUTRE PART,

ET,

Le Centre Communal d'Action Sociale de Valbonne Sophia Antipolis, sis 1 place de l'Hôtel de Ville– 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS, représentée par Betty VIGNOLO, Vice-Présidente, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération n° du Conseil d'Administration du 27 mars 2018,

Désigné ci-après «**Le CCAS**»,

D'AUTRE PART,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis propose, au sein de ses Médiathèques, une programmation culturelle riche, variée en direction de tous les publics et accessible à tous.

Cette programmation contribue à la diffusion et à la valorisation des collections, à la promotion de la culture dans sa richesse et sa diversité et s'inscrit dans la vie culturelle locale. En lien avec l'identité culturelle du territoire et de la technopole, la Médiathèque Communautaire de Valbonne Sophia Antipolis développe des projets transversaux avec les acteurs locaux.

Depuis 2012, la Médiathèque, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis et également le Centre Communal d'Action Sociale ont formalisé une coopération et mis en place des actions communes dans les domaines suivants :

- en faveur de la lecture publique avec la Médiathèque communautaire,
- en faveur des enfants et des jeunes adolescents avec le Service Jeunesse de la Commune,
- en faveur des tout petits avec le Service Petite Enfance de la Commune,
- en faveur du rayonnement artistique et culturel avec le Service Animations Tourisme Spectacles de la Commune,
- en faveur de la diffusion musicale avec le Conservatoire à Rayonnement Communal,
- en faveur de la promotion de la santé publique avec le Service Santé de la Commune,
- en faveur des Séniors avec le CCAS.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la CASA, la Commune de Valbonne et le CCAS pour l'organisation d'évènements culturels ou la participation à des actions organisées par les partenaires, à travers notamment :

- la mise à disposition d'espaces et de matériel,
- la mutualisation de moyens humains et matériels,
- une communication partagée,
- l'évaluation des actions menées.

Elle formalise la coopération entre les trois institutions dans les domaines suivants :

- Lecture publique,
- Petite Enfance,
- Jeunesse,
- Action Culturelle et Animation territoriale,
- Enseignement musical,
- Promotion de la santé,
- Handicap, Séniors et intergénération.

ARTICLE 2 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ET LE SERVICE PETITE ENFANCE

Chaque enfant et chaque famille sont uniques, la première entrée en collectivité représente une étape importante pour chacun.

L'objectif du Service Petite Enfance est d'accompagner chaque enfant, de 3 mois à 4 ans, ainsi que ses parents afin que cette expérience soit vécue aussi positivement que possible.

ARTICLE 2.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

Le partenariat consiste à favoriser une dynamique de promotion du livre et de la lecture auprès de la petite enfance en développant des liens privilégiés entre les établissements Petite Enfance de la Commune et la Médiathèque à travers des actions conjointes pour faire connaître la littérature destinée aux tout-petits (séances de lecture, visite d'expositions à la médiathèque, emprunt d'ouvrages ...).

ARTICLE 2.2 : ENGAGEMENTS

La CASA s'engage à :

- Proposer des séances de lectures dans la Médiathèque animées par deux agents de la CASA et destinées aux établissements Petite Enfance de la Commune ainsi qu'aux assistantes maternelles indépendantes,
- Assurer des séances de lecture « Ma petite Médiathèque » au sein des établissements Petite Enfance de la Commune, selon un calendrier annuel défini en étroite collaboration entre la Commune et la CASA (2 à 3 séances annuelles),
- Assurer des séances de lecture « Ma petite Médiathèque » hors les murs, une fois par mois, dans un des parcs et jardins de la Commune, durant la période de mai à juillet,
- Offrir une semaine sur deux des accueils en semi autonomie aux assistantes maternelles dans la Salle du Grenier Magique de la Médiathèque avec la possibilité d'emprunter des documents en début ou fin de séance,
- Proposer des sélections et des dépôts de documents dans les établissements Petite Enfance de la Commune,
- Intégrer dans le programme culturel de la Médiathèque Communautaire de Valbonne Sophia Antipolis les séances de lecture,

La Commune s'engage à :

- Intégrer dans son programme culturel les séances de lecture de la médiathèque,

- Mettre à disposition l'espace et le personnel nécessaires au bon déroulement des séances de lecture dans ses locaux,
- Faire inscrire à la médiathèque les établissements qui souhaitent bénéficier du prêt de documents,
- Faire respecter aux établissements bénéficiaires du prêt et/ou dépôt de documents le règlement intérieur du Réseau des médiathèques communautaires.

ARTICLE 3 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS ET LE SERVICE LOISIRS JEUNESSE

Le service Loisirs Jeunesse a pour objectif l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans dans les structures d'accueil de loisirs et à la Ferme Bermond. Ces accueils se déroulent sur le temps péri-scolaire et durant les périodes de petites ou grandes vacances. Ils permettent la découverte de multiples activités en lien avec les projets pédagogiques qui visent à favoriser la citoyenneté, l'égalité des chances et l'autonomie des jeunes.

ARTICLE 3.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

Le partenariat consiste à favoriser la redécouverte du livre tout en créant une certaine dynamique autour de la lecture pour le public jeune. Il vise aussi une ouverture culturelle tout en s'appuyant sur les technologies actuelles et les modes de communications de nos jeunes.

- Accueil au sein de la Médiathèque de groupes d'enfants des centres de loisirs de la Commune,
- Organisation de rencontres entre auteurs, artistes et jeunes au sein de la Médiathèque,
- Projets communs autour d'ateliers d'expression ou de création (ateliers d'écriture, multimédia, sonore, projections de films...),
- Participation des centres de loisirs de la Commune aux actions culturelles menées à la Médiathèque,
- Projet intergénérationnel entre le service Loisirs Jeunesse, la Médiathèque et le CCAS

ARTICLE 3.2 : ENGAGEMENTS

La CASA s'engage à :

- Coordonner et organiser des actions culturelles à destination de la jeunesse, en concertation avec la Commune,
- Programmer les différents rendez-vous annuels à destination de la jeunesse concertés avec la Commune et les intégrer dans sa programmation culturelle,

- Mettre à disposition le matériel nécessaire aux actions culturelles communes, ainsi que la salle d'action culturelle ou d'autres espaces de la Médiathèque.

La Commune s'engage à :

- Mettre à disposition le personnel du service Loisirs Jeunesse pour accompagner et encadrer les jeunes lors des actions communes avec la médiathèque,
- Prendre en charge le déplacement et le transport des jeunes à la Médiathèque dans le cadre de projets et d'actions spécifiques,
- Communiquer sur les actions de partenariat entre la Médiathèque et le service Loisirs Jeunesse.

ARTICLE 4 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE DE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS ET LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL

ARTICLE 4.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

Le Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C) de Valbonne Sophia Antipolis est un établissement spécialisé et classé par le Ministère de la Culture et de la Communication. Avec une volonté d'ouverture en direction de tous les publics, il accueille environ 400 élèves et propose un enseignement artistique riche, dispensé par une équipe pédagogique qualifiée.

L'objectif de ce partenariat est d'organiser en étroite collaboration avec la Médiathèque des actions communes (concerts, ateliers, carte blanches musicales, auditions ...).

Dans le prolongement de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre du Ministère de la Culture, ce partenariat se fonde sur une meilleure organisation pédagogique de la formation musicale et sur une diffusion de la culture artistique et musicale, en synergie avec les actions entreprises sur le territoire communal.

ARTICLE 4.2 : ENGAGEMENTS

La CASA s'engage à :

- Intégrer les actions établies entre le Conservatoire à Rayonnement Communal de Valbonne et la Médiathèque Communautaire Valbonne Sophia Antipolis dans sa programmation culturelle,
- Favoriser les échanges dans le cadre de sa programmation culturelle qu'il s'agisse de production d'élèves ou d'enseignants,
- Mettre à disposition du Conservatoire à Rayonnement Communal de Valbonne les différents espaces de la Médiathèque Communautaire Valbonne Sophia Antipolis,

pour l'organisation des différentes actions communes (jardin intérieur, salles d'action culturelle etc ...),

- Apporter une aide logistique et technique pour l'organisation des actions culturelles communes (mutualisation de la préparation et de la coordination).

La Commune s'engage à :

- Favoriser la coopération entre le Conservatoire de Valbonne et la Médiathèque Communautaire Valbonne Sophia Antipolis et l'intégrer dans la programmation d'action culturelle de la Commune, qu'il s'agisse de production d'élèves ou d'enseignants,
- Proposer, selon un calendrier défini en collaboration, des concerts de la saison musicale du C.R.C dans les locaux de la Médiathèque,
- Animer des cartes blanches musicales ou des ateliers de présentation d'instruments,
- Apporter une aide logistique et technique pour l'organisation des actions culturelles communes (mutualisation de la préparation, de la coordination et du rangement des locaux mis à disposition par la CASA),
- Participer en collaboration avec la Médiathèque à des événements nationaux tels que La Semaine du Son ou la Fête de la Musique,
- Mettre à disposition le matériel musical nécessaire à la CASA lors des échanges transversaux, avec l'accord du référent du local musiques actuelles du Conservatoire.

ARTICLE 5 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ET LE SERVICE ANIMATION TOURISME SPECTACLES

Le service Animation Tourisme Spectacles est un service municipal ayant pour objectif la mise en œuvre de la politique culturelle de la Commune. Que cela soit par ses fêtes traditionnelles telles que la St Blaise, la St Roch, les festivités de Noël ou par ses deux festivals « Enfantillages » et « Rue(z) & Vous », il participe à l'animation du territoire communal dans sa globalité.

ARTICLE 5.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

ARTICLE 5.1.1 : FETE DE LA SAINT-BLAISE

La Saint-Blaise met à l'honneur les traditions, le terroir local et la gastronomie. Chaque année de grands chefs sont invités. Le public peut ainsi assister à des démonstrations et dégustations de cuisine.

Le partenariat consiste à définir des actions culturelles en lien avec la gastronomie (expositions, conférences, démonstrations de cuisine, rencontre avec des auteurs...) se

déroulant dans différents lieux de la commune de Valbonne Sophia Antipolis et dans les locaux de la Médiathèque.

ARTICLE 5.1.2 : FETE DE LA MUSIQUE

La Fête de la Musique, émanant du Ministère de la Culture, se déroule le 21 juin. Cette manifestation annuelle est devenue un événement incontournable en France et à travers le monde. En coordonnant une programmation commune et complémentaire, la Commune et la CASA mettent en lumière tous les styles musicaux, à destination de tous les publics.

ARTICLE 5.1.3 : FESTIVAL « RUE(Z) & VOUS »

Le festival « Rue(z) & Vous », organisé fin juin début juillet, est dédié aux arts de la rue dans toute leur diversité. A cette occasion, la Commune de Valbonne Sophia Antipolis devient un terrain de jeux et d'enjeux, traversé par des expressions artistiques multiples, telles que le théâtre, la musique, la danse ou le cirque.

La Médiathèque peut accueillir des représentations de compagnies et artistes programmés dans le cadre du Festival. Elle apporte également un soutien logistique notamment dans la mise à disposition de locaux lors des représentations programmées sur le quartier de Garbejaire (salle d'action culturelle).

ARTICLE 5.1.4 : CHANTIER DE CREATION ARTISTIQUE

Le chantier de création artistique proposé par la Commune de Valbonne Sophia Antipolis permet à une compagnie professionnelle confirmée ou émergente d'effectuer les répétitions d'un spectacle en cours de création au sein de la Médiathèque Communautaire. Ces dernières sont ouvertes au public. Le chantier se termine par une représentation générale au sein de la Médiathèque et/ou au Pré des Arts de Valbonne. Ainsi, la Médiathèque devient un véritable terrain de création culturelle et participe à la promotion de nouvelles initiatives artistiques.

Ce chantier sera mis en œuvre en fonction de l'actualité artistique des compagnies locales identifiées par les professionnels de la culture et soutenues par les institutions.

ARTICLE 5.1.5 : FESTIVAL « ENFANTILLAGES »

Le Festival « Enfantillages » organisé annuellement par la Commune en novembre et décembre s'adresse au jeune public. Proposant des spectacles, ateliers et autres activités ludiques, il offre aux familles un espace de partage et de loisirs pour créer un lien particulier entre la Commune et ses habitants.

La Médiathèque accueille un spectacle ou des représentations de compagnies et artistes programmés dans le cadre du Festival.

ARTICLE 5.2 : ENGAGEMENTS

La CASA s'engage à :

- Organiser, en concertation avec la Commune, en fonction des opportunités et de l'actualité artistique locale, la logistique du chantier de création artistique (accueil du public, accueil des artistes, préparation des salles) et accueillir des représentations pour les Festivals Rue(z) et Vous et Enfantillages,
- Intégrer ces évènements dans sa programmation culturelle,

- Mettre à disposition d'une compagnie choisie en partenariat la salle d'action culturelle de la Médiathèque Communautaire Valbonne Sophia Antipolis, le temps du chantier de création artistique et pendant les heures de travail des agents de la Médiathèque,
- Mettre à disposition des compagnies retenues pour les Festivals le matériel se trouvant dans la salle d'action culturelle de la Médiathèque, notamment la régie son et lumière, les loges, et ce, dans les conditions normales d'accès aux locaux, d'usage et de sécurité.
- Mettre à disposition le personnel de la Médiathèque nécessaire au bon déroulement des événements organisés en commun,
- Programmer à la Médiathèque une sortie de résidence à la fin du chantier de création artistique par un spectacle gratuit accessible à tous, et gérer les réservations attenantes à la représentation,

La Commune s'engage à :

- Organiser, en concertation avec la CASA, le programme du chantier de création artistique et l'intégrer dans sa programmation culturelle,
- Choisir en partenariat avec la Médiathèque la compagnie bénéficiant du chantier de création artistique,
- Mettre à disposition de la CASA un régisseur son et lumière lors des représentations générales à la Médiathèque (si le régisseur CASA n'est pas disponible),
- Prendre en charge si nécessaire le transport des publics concernés à la Médiathèque pour assister à la sortie de résidence du spectacle en chantier de création artistique,
- Programmer dans la salle de spectacle du Pré des Arts (dans la limite des disponibilités) la première du spectacle du chantier de création artistique, programmer les représentations pour Ruez&Vous et Enfantillages à la Médiathèque,
- Apporter une aide logistique et technique pour l'organisation des actions culturelles communes (mutualisation de la préparation, de la coordination et du rangement des locaux mis à disposition par la CASA),
- Prendre en charge la totalité des droits et taxes liés aux représentations (SACEM, SACD, SPEDIDAM ...).

ARTICLE 6 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale intervient auprès des personnes seules ou en couple sans enfants mineurs à charge.

A ce titre, il intervient principalement au titre de l'accompagnement social des personnes en difficulté ainsi que de l'accompagnement des Seniors et des personnes âgées.

Plus précisément, le Centre Communal d'Action Sociale propose tout au long de l'année des animations et activités de loisirs auprès des personnes âgées de la Commune afin de favoriser le bien vieillir et de lutter contre l'isolement.

ARTICLE 6.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

La Médiathèque communautaire de Valbonne Sophia Antipolis a mis en place en collaboration avec le Centre Communal d'Action Social de Valbonne Sophia Antipolis, dont une des missions principales est de favoriser la lutte contre les exclusions et le bien vieillir, des actions en faveur des seniors et des personnes handicapées.

Cette coopération s'articule autour de différents axes :

- Thématiques ou problématiques touchant ce public,
- Ouverture sur le monde contemporain et sur l'actualité,
- Programmations culturelles spécifiques à la Médiathèque Communautaire,
- Participation à de grandes manifestations culturelles nationales, telles que la « Semaine Bleue », aux événements organisés au sein même de l'établissement ou hors-les-murs.

Les objectifs sont les suivants :

- Développer l'accessibilité et valoriser les collections pour ce public spécifique (livres gros caractères, CD lus, animation autour du livre, utilisation des I-Pads etc...),
- Créer des liens de partage et de sociabilité entre les seniors, les personnes handicapées, le public de la Médiathèque, les bibliothécaires, les bénévoles et le personnel du Centre Communal d'Action Sociale,
- Proposer pour ce public spécifique des moments de distraction et d'évasion autour de la lecture, des projections de films, des séances d'écoutes d'œuvre musicale,
- Favoriser les actions ayant une dimension intergénérationnelle en lien avec le service jeunesse et petite enfance et les associations locales,

- Organiser des actions culturelles communes adaptées à ce public spécifique (seniors, personnes handicapées) telles que des rencontres, des conférences, des ateliers, des balades contées, des visites découvertes de la Médiathèque.

ARTICLE 6.2 : ENGAGEMENTS DE LA CASA

La CASA s'engage à :

- Programmer en concertation avec le CCAS des actions culturelles destinées aux seniors et aux personnes handicapées et les intégrer dans sa programmation culturelle,
- Mettre à disposition le matériel nécessaire à ces actions, ainsi que les collections, la salle d'animation ou d'autres espaces de la Médiathèque,
- Mettre à disposition le personnel de la Médiathèque nécessaire au bon déroulement des actions dans l'établissement ou hors-les murs.

ARTICLE 6.3 : ENGAGEMENTS DU CCAS

Le CCAS s'engage à :

- Programmer en concertation avec la CASA des actions culturelles et les intégrer dans sa programmation culturelle ,
- Prendre en charge le transport et le déplacement des seniors et des personnes handicapées à la Médiathèque dans la mesure des disponibilités du bus communal,
- Mettre à disposition le personnel nécessaire à l'accompagnement des seniors et des personnes handicapées assistant aux actions dans l'établissement ou hors-les murs.

ARTICLE 7 : ACTIONS ENTRE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE ET LE SERVICE SANTE

Le Service Santé intervient en faveur de la Santé Publique à travers notamment l'Atelier Santé Ville coordonnant le réseau santé de la Ville et son Point Ecoute Santé, qui permet à tous les usagers quelle que soit leur situation, de bénéficier d'un accueil, d'informations aux droits et aux soins et d'orientations vers des professionnels pour toutes les questions relatives à la santé.

Parallèlement, dans le cadre du dispositif de prévention des conduites à risques, l'Atelier Santé Ville organise en partenariat avec la Mutualité Française PACA, tout au long de l'année des ateliers et rencontres, pour les parents et adolescents avec des professionnels de santé, sur différents thèmes autour de la santé et de la prévention des conduites à risques.

ARTICLE 7.1 : DESCRIPTIF DU PARTENARIAT

La Médiathèque Communautaire de Valbonne Sophia Antipolis a développé un fonds spécifique et diversifié sur les questions liées à la Santé et au bien-être.

De son côté l'Atelier Santé Ville bénéficie de financements de l'Agence Régionale de Santé et de la Caisse d'Allocations Familiales pour animer des ateliers et rencontres.

La coopération entre la Médiathèque et le service Santé s'articule autour des problématiques liées à la santé en relais des attentes exprimées par les familles et les professionnels socio-éducatifs. Elle a pour objectifs de :

- programmer des rencontres thématiques dénommées « Questions de Parents » sur les sujets liés à la prévention, à la santé, à la parentalité pour permettre aux publics d'être acteurs de leur santé,
- favoriser des rencontres entre les familles, les acteurs socio-éducatifs, les professionnels de la santé,
- informer et de partager des expériences autour de problématiques liées à la santé,
- inviter des auteurs ayant une actualité littéraire, documentaire sur les sujets liés à la santé, à la prévention pour animer des conférences, des rencontres, des débats,
- inviter des partenaires associatifs et institutionnels : hôpitaux, professionnels de la santé, mutuelles, centre de planification, banque alimentaire, CPAM, Comité d'éducation à la santé, Croix Rouge Française, MSD, SIS (Sida Informations Services) ... pour animer ou co-animer des rencontres, des débats.

ARTICLE 7.2 : ENGAGEMENTS DE LA CASA

La CASA s'engage à :

- Programmer, en concertation avec le Service Santé, des actions culturelles destinées aux familles et à leurs enfants sur le thème de la santé et de la prévention et les intégrer dans sa programmation culturelle,
- Participer au groupe « parentalité » piloté par l'Atelier Santé Ville, qui fixe les actions en collégialité
- Mettre à disposition le matériel nécessaire à ces actions, ainsi que les collections, la salle d'animation ou d'autres espaces de la Médiathèque,
- Mettre à disposition le personnel de la Médiathèque nécessaire au bon déroulement des actions dans l'établissement ou hors-les murs,
- Etablir en partenariat les supports de communication découlant de ces actions.

ARTICLE 7.3 : ENGAGEMENTS DU SERVICE SANTE

Le Service Santé s'engage à :

- Programmer en concertation avec la CASA les différents rendez-vous annuels et les intégrer dans sa programmation de cycles de rencontres,
- Communiquer sur ces rendez-vous annuels

ARTICLE 8 : SECURITE

Les personnels de la CASA, de la Commune et du CCAS s'engagent à encadrer et sécuriser l'ensemble des actions communes, dans le respect de la réglementation hygiène et sécurité, pour assurer leur bon déroulement.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

La CASA, la Commune et le CCAS s'engagent à établir conjointement les supports de communication découlant de l'ensemble des événements décrits dans la présente convention.

ARTICLE 10 : MODALITES FINANCIERES

Les moyens matériels et humains mis à disposition par la CASA, la Commune et le CCAS sont équivalents. (cf. en annexe valorisation des moyens CASA uniquement).

Aussi, la présente convention est convenue par les trois parties sans contrepartie financière.

ARTICLE 11 : DUREE DE LA CONVENTION

Le partenariat est établi pour une période d'un an à compter du caractère exécutoire de la présente convention et est renouvelable expressément trois fois.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification à la présente convention devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 13 : RESILIATION

Il pourra être mis fin à la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette résiliation pourra avoir lieu à tout moment, sur l'initiative de chacune des parties, dès lors qu'elles respectent un préavis de quinze jours.

En cas de non-exécution d'une de ses obligations par l'une ou l'autre partie, l'autre partie est de plein droit libérée des siennes.

ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend survenant à l'occasion de l'application de la présente convention à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, le litige sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nice.

Fait à SOPHIA ANTIPOLIS, en 4 exemplaires, le

**Pour la Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis,**

Le Vice-Président délégué
à l'Action Culturelle

Michel ROSSI

**Pour la Commune de Valbonne
Sophia Antipolis,**

Le Maire

Christophe ETORÉ

**Pour le Centre Communal d'Action
Sociale de Valbonne Sophia Antipolis,**

La Vice-Présidente

Betty VIGNOLO

MEDIATHEQUE VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS Intitulés des actions	Nombre d'agents			Fréquence (mensuel, trimestriel, annuel ...)	Temps de travail		TOTAL MOYEN D'HEURES DE TRAVAIL POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS CONCERNES
	A	B	C		temps de préparation	temps de l'action avec les déplacements	
Petite enfance: Séances de lecture "Ma petite Médiathèque" dans les Parcs et Jardins Quartiers Garbejaire et Bouillides avec les assistantes maternelles du RAM			2	3 par an	12h	12h	28
	1				2 h		
		1			2h		
Petite enfance: Séances de lecture "Ma petite Médiathèque" dans les Etablissements municipaux	1			4 séances/an	3h		46
		1			2h		
			2		16h	25 h	
Petite enfance: Accueil assistantes maternelles du RAM en semi autonomie	1			2 séances/ mois	2h		37
		1			3h		
			1		12 h	20h	
Enfance /Jeunesse: visites decouvertes de la Médiathèque	1			10/an	2h		64
		1			10 h		
			2		22h	30h	
Enfance /Jeunesse: Projet commun (atelier d'écriture ou d'expression)	1			1/an	2h		15
		1			4h		
			1		6h	3h	
Enfance /Jeunesse: visite thématique (rencontre auteur,artiste, projection, participation aux actions culturelles menées à la Médiathèque)	1			10/an	3h		83
		1			10h		
			2		30h	40 h	
Jeunesse Ados : café ados , scéance d'écoute, soirée jeux, ateliers multimédia	1			4/an	3h		47
		1			4h		
			2		16h	24 h	
Conservatoire à rayonnement communal: Actions communes : 2 concerts élèves, 4 ateliers de présentation d'instrument	1			6 actions/an	4 h		60
		1			8 h		
			2		18	30	
Conservatoire à rayonnement communal: Semaine du Son : Ateliers, Concert, Visite MAO	1			3 actions durant la semaine	4 h		44
		1			10 h		
			1		2	12 h	
Service Action culturelle/ Animation Festival ENFANTILLAGES 2 spectacles scolaires + 1 spectacle Tout public	1			3 spectacles durant le Festival	6 h		40
		1			4 h		
			2		12 h	18 h	
Service Action culturelle/ Animation FESTIVAL RUEZ-VOUS	1				6 h		33
		1			4 h		
			3		8 h	15 h	
Service Action culturelle/ Animation FETE DE LA MUSIQUE	1			3 concerts	5 h		30
		1			5 h		
			2		8 h	12 h	

AR réceptionné - Imprimer

Date de l'acte : 09/04/2018
Numéro : CC_2018_048
Nature : DE - Deliberations
Objet : Médiathèque communautaire de Valbonne Sophia Antipolis - Convention de partenariat avec la Commune et le CCAS
Matière : 8.9 - Culture

Interlocuteur
Nom : LE GRATIET Véronique

Suivi des transactions**Accusé d'envoi**

Identifiant : 2NDg9Bh

Accusé de réception préfecture

Date de réception : 17/04/2018
Identifiant : 006-240600585-20180409-CC_2018_048-DE

Acte reçu

Date : 09/04/2018
Numéro interne : CC_2018_048
Code nature : 1
Code matière 1 : 8
Code matière 2 : 9
Objet : Médiathèque communautaire de Valbonne Sophia Antipolis - Convention de partenariat avec la Commune et le CCAS
Classification utilisée : 19/04/2017
Document : 99_DE-006-240600585-20180409-CC_2018_048-DE-1-1_1.PDF

Annexes

Nombre : 2
99_DE-006-240600585-20180409-CC_2018_048-DE-1-1_2.PDF
99_DE-006-240600585-20180409-CC_2018_048-DE-1-1_3.PDF

N